

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Troc et Puces se déroulant à Combrit le **12 juillet 2026**

Je soussigné (e),

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....N° Téléphone.....

Adresse mail :.....

Né(e) le/...../.....N° Département Ville.....

N° pièce d'identité :.....

Délivrée lePar

Immatriculation de mon véhicule.....

-----Partie réservée aux professionnels-----

Raison Sociale de la Société/Association.....

le siège est au (adresse).....

Fonction du représentant.....

N° de registre du commerce/ des métiers.....

de.....

Déclare sur l'honneur :

Concernant les particuliers :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Concernant les professionnels :

- être soumis au Régime de l'article L310-2 du Code du Commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour tous les objets mobiliers usagés (art 321-7 du Code Pénal)

Fait à :le :

TROC & PUCES

Signature :

DIMANCHE 12 JUILLET 2026

COMBRIT de 9h à 18h

STADE MUNICIPAL CROAS VER



Association La Fête Paysanne

ZA de KERBENOEN 29120 COMBRIT

Tél 06 19 63 37 74 ou 06 42 08 20 68

REGLEMENT

L'Association La Fête Paysanne de Combrit organise une foire aux puces le **Dimanche 12 juillet 2026** (RUE DU STADE CROAS VER COMBRIT)

Le principe de la foire aux puces est de vendre à bas prix des objets de toute nature : jouets, outils, vaisselle, bibelots, plants, vêtements etc...

Toute loterie ou pêche à la ligne est interdite lors de cette manifestation, ainsi que la vente d'armes, d'objets de propagande ou à caractère délictueux.

- **Ouverture aux exposants : dès 6h00**

Installation avant à 9h00 impérativement pour des raisons de sécurité.

Remballage à partir de 18h00.

Un ticket donnant droit à café/gâteau sera remis à chaque exposant.

● **Ouverture au public : de 9h00 à 18h00 :**

Le prix de l'entrée visiteurs est de 1,50 euros/gratuit -12 ans

Vente de boissons et restauration sur place

● Prix du mètre linéaire : 3,50 euros 1 mètre linéaire sans tables
15 euros 1 table (longueur = 3 mètres)

Chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement auquel il devra se tenir (l'attribution des places se fera suivant l'ordre d'inscription). Possibilité de stationner sur l'emplacement réservé, **si on réserve 1 mètre linéaire supérieur à la longueur du véhicule.**

L'association décline toute responsabilité en cas de litige et de vol ainsi qu'en cas d'intempéries ou d'annulation administrative.

La clôture des inscriptions et des paiements se fera avant le 01 juillet 2026.

Les règlements seront encaissés après la manifestation. En cas d'annulation de l'inscription avant la clôture des inscriptions des frais de débits correspondant à 50% du montant versé seront retenus. Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation intervenant après la date de clôture des inscriptions. Conformément à la loi, le vide grenier a reçu une autorisation communale et la liste des exposants sera communiquée à la préfecture du Finistère.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A adresser à : Association La Fête Paysanne
ZA de Kerbenoën 29120 COMBRIT

Nom..... **Prénom.....**

Adresse.....

Code Postal Ville Tél.....

Exposant Professionnel :.....

Activité

Registre du commerce N°

Nbre de mètres linéaires :Prix.....€
(Sans tables)

Nbre de tables de 3m : Prix €

Total..... €

Marchandises exposées

Avec véhicule :

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance du règlement du Troc et Puces.

A.....Le
Signature :

IMPORTANT

L'inscription ne sera définitive que lorsque l'exposant aura fourni l'ensemble des pièces demandées : le bulletin d'inscription, le paiement et la photocopie de la carte d'identité.

Sans rappel de la part des organisateurs, l'inscription est considérée acquise